



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

« Avantage énergie » des salariés et retraités d'EDF

Question écrite n° 17013

Texte de la question

M. Yannick Favenne-Bécot attire l'attention de M. le ministre de l'action et des comptes publics sur « l'avantage énergie » offert par EDF à ses employés et ex-salariés, qui les exonère de l'abonnement et des taxes et leur fournit de l'électricité pour environ 4 % du tarif de base. Ces avantages dont bénéficient les agents en activité, ainsi que ceux en retraite pouvant justifier d'au moins 15 ans de services, représentent, selon le dernier rapport annuel de la Cour des comptes, « un coût exorbitant » pour l'entreprise, évalué à 295 millions d'euros pour 2017. Par ailleurs, la Cour des comptes ajoute que cela « peut conduire à une consommation excessive et n'incite pas à la modération, en contradiction avec l'objectif politique de transition énergétique », formulé par EDF. Aussi, il lui demande quelles sont ses intentions à la suite de cette recommandation formulée par la Cour des comptes.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Favenne-Bécot](#)

Circonscription : Mayenne (3^e circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17013

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Action et comptes publics](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2019](#), page 1474

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)